

FICHE DE PRESENTATION – commission des litiges et des pratiques professionnelles

Cette fiche vise à présenter le litige aux membres de la commission en demandant à chacune des parties de préciser :

- L'objet du différend,
- Les griefs et ce qu'elles attendent de cette réunion de conciliation,
- Les justifications et preuves permettant d'établir la matérialité des faits exposés par la partie requérante.

La rédaction de ce document permet également aux parties de faire le point en amont de la réunion sur ce qu'elles attendent de l'intervention de l'Ordre.

Identité :

- **Architecte demandeur :**
 - Prénom NOM :
 - Inscrit depuis :
 - Numéro d'inscription :
 - Assureur :
- **Architecte défendeur :**
 - Prénom NOM :
 - Inscrit depuis :
 - Numéro d'inscription :
 - Assureur :

Objet du litige :

manquements déontologiques invoqués :

Contexte particulier :

* Les particuliers qui contractent en leur nom propre (personne physique), pour un usage personnel, peuvent recourir au service d'un médiateur de la consommation qui devra être désigné par l'architecte. Cette procédure est sans frais pour le consommateur (article L612-1 du Code de la consommation).

A – Chronologie des faits concernés

Dates	Faits (preuves en pièces jointes)	Commentaires

B- Exposé concis du différend

C – Ma demande : formaliser, chiffrer, estimer

D- Bordereau des pièces (contrat, échanges de mails, autorisations d'urbanisme, note d'honoraires ou autres preuves permettant d'étayer ma demande)

n°	Intitulé de la pièce	26	
1		27	
2		28	
3		29	
4		30	
5		31	
6		32	
7		33	
8		34	
9		35	
10		36	
11		37	
12		38	
13		39	
14		40	
15		41	
16		42	
17		43	
18		44	
19		45	
20		46	
21		47	
22		48	
23		49	
24		50	
25		51	